Département des Pyrénées-Orientales **Arrondissement de Prades EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes Séance du Lundi 25 octobre 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36
Membres ayant pris part à la délibération () :
Date de convocation : Secrétaire de séance :
Objet: Budget ZAE Font Romeu – RAR sur CA 2020 et BP 2021
Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.
Le Président rappelle les Etats des Restes à réaliser qui faisaient apparaître 1 338 318.47 € en Dépenses et 775 524.18 € en recettes, comme inscrits dans le CA 2020.
Le Président explique que ces restes ne sont que purement arithmétiques, et qu'aucune dépense et recette d'investissement n'ont été réalisées entre le 1 ^{er} Janvier et le vote du budget, ils n'ont donc pas été utilisés.
Le président rappelle qu'ils n'ont pas été repris au BP 2021
Le Président explique qu'il y a lieu de ne pas en tenir compte sur le CA 2020
OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :
 De ne pas tenir compte des Restes à Réaliser en dépenses et recettes qui figuraient sur le CA 2020 D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme La Llagonne, le 25 octobre 2021
Pierre BATAILLE
Président